

Motion – pour une baisse des incivilités aux éco-points

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

À la séance du Conseil du 18 juin 2020, dans le point dédié aux communications de la Municipalité, Monsieur le Syndic Daniel Crot et Monsieur le Municipal Blaise Jaunin faisaient référence respectivement (nous citons) (...) à *l'indiscipline de certains concitoyens irrespectueux* (...), ainsi qu'à la fermeture, jusqu'à nouvel avis, de l'éco-point des Esserpys suite à un incendie volontaire. Cet incident avait été, par ailleurs, évoqué dans le Romanel-info de juin 2020, dans lequel 3 pages étaient consacrées à différentes incivilités perpétrées dans notre village.

M. le Conseiller Karim Ben Nsir a rebondi sur la communication faite par M. le Municipal Blaise Jaunin au sujet de l'éco-point des Esserpys. Il a exprimé son désaccord face à la possible fermeture évoquée par la Municipalité, dans le Romanel-info, dudit éco-point. Il estime que fermer celui-ci reviendrait à capituler face aux incivilités croissantes et de surcroît à punir les citoyens respectueux. Par ailleurs, comme précisé lors de la séance du 18 juin 2020, M. le Conseiller Karim Ben Nsir a également été scandalisé par la menace d'augmentation de la taxe de déchets annuelle induite par ces incivilités. Partant, il a interpellé M. le Municipal Blaise Jaunin quant à sa position sur l'idée d'installer des caméras de surveillance aux éco-points du village.

M. le Municipal a répondu de la manière suivante : « (...) il me semble logique que chaque éco-point soit doté d'une caméra de surveillance (...) ».

À la séance du Conseil du 25 juin 2020, et suite à une discussion générale sur le bon résultat de l'exercice financier 2019, Madame la Conseillère Nadia Pisani Ben Nsir a rappelé à M. le Municipal Blaise Jaunin que celui-ci avait acquiescé à la proposition de M. Karim Ben Nsir d'installer des caméras de surveillance aux éco-points. À sa demande d'échéance quant à la modification du règlement sur la vidéosurveillance, en y incluant les éco-points, la réponse du Municipal a été la suivante : « Avant d'avoir de nouveaux éco-points, il est illusoire de croire que l'on pourra installer des caméras sur les éco-points actuels ».

Il appert, au vu de ce qui précède, que les réponses apportées par la Municipalité à une même problématique sont contradictoires. Combien de temps allons-nous encore subir de telles incivilités avant de nous doter de moyens pour agir ?

Les motionnaires estiment donc urgent que la Municipalité saisisse rapidement ce problème à bras-le-corps et ne soit pas uniquement dans la réaction face à ces incivilités croissantes. En effet, il faut punir uniquement les responsables et permettre ainsi de maintenir un service d'éco-points, qui ne ressemblent pas à un capharnaüm. Fournir un service de qualité pour l'ensemble de la population fait partie des prérogatives de la Municipalité. Un service de qualité ne passe aucunement par la fermeture d'un éco-point mais par son maintien et sa sécurisation. Le nombre d'habitants va croître avec les nouveaux quartiers en construction, il convient donc d'être préparé à leur arrivée.

Mentionnons encore, pour rappel, que le Conseil communal avait accepté en 2014 un crédit à hauteur de 75'000.- TTC pour l'installation de 16 caméras, le coût comprenant, par ailleurs, les divers et imprévus. Ces derniers étant maintenant connus cela devrait permettre de maîtriser les coûts au plus juste.

Par conséquent, nous demandons à la Municipalité :

- 1) De modifier l'annexe du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et d'y inclure les éco-points.
- 2) De prévoir la dépense pour l'acquisition et la mise en place du matériel dans le budget 2021.
- 3) De présenter un préavis, dans le 1^{er} trimestre 2021, pour anticiper l'arrivée des nouveaux habitants des quartiers en construction dans notre village.

Nous espérons que nos arguments sauront vous convaincre et que vous choisirez de prendre en considération la présente motion pour son renvoi à la Municipalité.

Romanel, le 07 octobre 2020

Nadia Pisani Ben Nsir

Karim Ben Nsir